

Subvention spéciale en vertu de la loi 60 Vict., chap. 3.....	150,000
Rapport du Surintendant.....	1,110
Gratifications aux institutrices.....	1,000
Archives canadiennes.....	600
Ecoles d'agriculture.....	47,500
Ecoles vétérinaires.....	5,000
Ecoles de réforme et d'industrie.....	65,00
Aide au "Monument National", Montréal.....	2,500
Ecole d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe.....	8,000
Ecole des Hautes Etudes commerciales.....	50,000
Chaire d'arpentage à Québec.....	5,000
"Montreal Technical Institute".....	5,000
Donnant un total de.....	\$1,065,279

II

Contributions des municipalités

Les contribuables fournissent \$5,729,104 pour le maintien des écoles publiques. Leurs contributions sont réparties comme suit:

Taxe annuelle.....	\$3,111,743
Taxe spéciale.....	313,274
Contributions mensuelles.....	277,280
Contributions des institutions scolaires subventionnées.....	2,026,807
Total.....	\$5,729,104

Ce qui forme, y compris les contributions du gouvernement et celles des municipalités, un montant de \$6,794,333. (1)

° °

Il convient de faire observer que les chiffres que nous donnons ci-dessus sont loin de représenter les montants affectés à l'éducation dans la province de Québec. Quoique les sommes dépensées par plusieurs institutions d'éducation indépendantes, qui ne font pas de rapport au département de l'Instruction publique, ne puissent être évaluées qu'approximativement, on peut néanmoins affirmer, sans exagération, qu'elles atteignent un montant presque égal à celles votées par la Législature en 1912.

Voici la preuve de cette assertion. En 1898, on comptait déjà 470 institutions (séminaires, écoles ou couvents) dirigées par des ecclésiastiques, des Frères ou des Sœurs. On peut dire en restant dans les limites de la vérité, qu'il y en a au-delà de 500 aujourd'hui. Sur ce nombre, 330 seulement ont fait rapport au département de l'Instruction publique en 1910-11, et leurs contributions générales se sont élevées à \$2,026,807, soit une moyenne de \$6,444 pour chacune.

Il y avait donc 170 institutions scolaires dirigées par des communautés qui n'auraient fait aucun rapport officiel et qui ne reçoivent aucun secours pécuniaire du gouvernement. Si l'on accorde à ces maisons(2) la moyenne des contributions apportée par celles qui font rapport, on arrive à une somme de \$1,195,193 formant un total de \$3,222,000.

(1) Voir rapport du Surintendant de l'Instruction publique, page XXV, 1910-11.

(2) Quelques-unes de ces maisons sont les plus prospères et celles qui dépensent le plus pour maintenir leurs classes, comme, par exemple, le Séminaire de Québec, le Séminaire de St-Sulpice de Montréal, les Ursulines de Québec, le couvent des SS. de la Congrégation, à Bellevue, et autres.